

COMMUNIQUÉ

Prime pour les professeur-es principaux de 4^e SEGPA :

une nouvelle victoire syndicale du SNUEP-FSU !

Suite à une première action déterminée du SNUEP-FSU, les professeur-es de lycée professionnel (PLP) professeur-es principaux de classe de 3^e SEGPA perçoivent depuis l'année dernière l'indemnité qui leur était due. Mais le ministère refusait de la verser à celles et ceux qui exercent cette mission en classe de 4^e SEGPA. L'action syndicale du SNUEP-FSU paie de nouveau car dorénavant les PLP professeur-es principaux des classes de 4^e SEGPA vont bien pouvoir la percevoir.

Alors que le ministère refusait d'appliquer complètement le décret de septembre 2019, le SNUEP-FSU a accompagné et soutenu les collègues qui le souhaitaient dans leurs recours et démarches au tribunal administratif pour remédier à cette profonde injustice.

La première procédure intentée en justice n'est pas arrivée à terme, mais le rectorat de Bordeaux vient d'annoncer à la collègue concernée la mise en paiement de l'indemnité qui lui est due.

Le SNUEP-FSU n'a jamais capitulé mais il redit avec force qu'il est inadmissible qu'il faille recourir à la justice pour que les droits des personnels soient respectés. Le SNUEP-FSU avait annoncé qu'il ne lâcherait pas et acte positivement cette décision car elle n'est qu'une juste reconnaissance du travail des PLP en SEGPA dans une période où les moyens attribués à ces classes sont rognés, dégradant leurs conditions de travail et celles des élèves.

Le SNUEP-FSU s'adressera au ministère pour généraliser l'application de ce droit à tou-tes les PLP éligibles. En attendant, il appelle tou-tes les collègues PLP professeurs principaux de 4^e SEGPA à contacter les équipes académiques du SNUEP-FSU afin qu'elles les accompagnent dans les démarches et qu'ils et elles obtiennent également le montant de l'indemnité qui leur est due.